

**COMMUNAUTE DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ (Puy-de-Dôme)****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ****SEANCE EN DATE DU 26 FÉVRIER 2026****Présents** : 62**Votants** : 74**Pouvoirs** : 12 (cf. liste annexe)**Secrétaire de séance** : Sylvie DEMATHIEU**Date de la convocation du Conseil de Communauté** : 19 février 2026**Lieu de convocation du Conseil de Communauté** : Salle Multi-activités d'Arlanc

Délibération n°3

**FINANCES – EXERCICE 2026 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES –
AFFECTATIONS DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-31, L. 2122-21 et L. 5211-36 ;

Vu les instructions budgétaires et comptables M57, M4 et M49 ;

Vu les comptes administratifs pour 2025 soumis à l'assemblée délibérante ;

Considérant la présentation des comptes administratifs 2025 pour le budget principal et les budgets annexes, et en particulier les résultats arrêtés en investissement et en fonctionnement ;

Considérant que la décision d'affectation porte sur le résultat global de la section de fonctionnement établi au compte administratif, à savoir le résultat comptable de l'exercice, augmenté, le cas échéant, du résultat reporté de l'exercice précédent ;

Considérant que le résultat est prioritairement affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (résultat reporté et solde des restes à réaliser) ; le solde en excédent de fonctionnement reporté et/ou en dotation complémentaire d'investissement ;

Considérant la proposition d'affectation des excédents de fonctionnement, tels qu'ils ressortent à la clôture de l'exercice 2025 et en fonction du besoin de financement de la section d'investissement :

Budget (hors budgets lotissements)	EXCEDENT DE CLOTURE DE FONCTIONNEMENT	BESOIN DE FINANCEMENT D'INVESTISSEMENT			AFFECTATION DES RESULTATS	
		Résultat d'investissement (compte 001)	Soldes des restes à réaliser	Besoin total	Compte 1068 en recettes	Report à nouveau au compte 002
Budget Principal	4 177 915,48 €	déficit 1 213 464,48 €	déficit 544 751,42 €	1 758 215,90 €	1 758 215,90 €	2 419 699,58 €
BA Déchets	2 782 633,78 €	excédent 467 282,68 €	déficit 349 048,71 €	- €	0,00 €	2 782 633,78 €
BA Atelier Relais	118 258,01 €	excédent 22 078,21 €				118 258,01 €
BA Gîtes d'entreprises	5 765,57 €	déficit 272 743,46 €	déficit 0,00 €	272 743,46 €	5 765,57 €	
BA Activités commerciales	62 834,47 €	déficit 131 746,75 €	déficit 4 626,80 €	136 373,55 €	62 834,47 €	



Après avis de la commission « finances » du 11 février 2026 ;

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- d'affecter les résultats de fonctionnement de l'exercice 2025 du budget principal et des budgets annexes concernés, comme détaillés précédemment ;
- de préciser que ces affectations seront reprises au budget primitif 2026 des budgets concernés, tout comme les résultats d'investissement ;
- de charger M. le Président de toutes les formalités utiles à l'exécution de la présente délibération.



Pour extrait conforme,
le Président,
Daniel FORESTIER

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée le 11 mars 2026